

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

|                         |   |                    |
|-------------------------|---|--------------------|
| Bernard MORA            | à | Jean-Pierre TERUEL |
| Jacques CAZAURANG       | à | Patrick MAUNAS     |
| Henri BELLEGARDE        | à | Elisabeth MEDARD   |
| France JAUBERT-BATAILLE | à | Aracéli ETCHENIQUE |
| Marianne PAPAREMBORDE   | à | Laurent KELLER     |
| Françoise BESSONNEAU    | à | Bernard AURISSET   |
| Fabienne MENE-SAFFRANE  | à | Aimé SOUMET        |
| Dominique FOIX          | à | Henriette BONNET   |
| Maïte POTIN             | à | André LABARTHE     |
| Valérie SARTOULOU       | à | Michel ADAM        |
| Bernard UTHURRY         | à | Marylise GASTON    |
| Aurélie GIRAUDON        | à | Robert BAREILLE    |
| Christophe GUERY        | à | Daniel LACRAMPE    |

Suppléants :

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| Jean-Louis CAZENAVE | suppléant de Cédric PUCHEU    |
| Marthe CLOT         | suppléante de Jean LASSALLE   |
| Muriel BIOT         | suppléante de Pierre ARTIGUET |
| Alain QUINTANA      | suppléant de Gérard BURS      |

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 15-190409-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SERVICE CULTUREL  
BUDGET PRIMITIF 2019



Mme MÉDARD précise que la gestion du Service Culturel de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est relatée dans un budget annexe.

Pour l'année 2019, celui-ci s'équilibre :

- o En fonctionnement à : 1 001 602.03 €
- o En investissement à : 112 320.00 €

Les dépenses à caractère général (011) : + 54 K€ entre le CA 18 et le BP 2019.

- La volonté de maîtriser les dépenses, tout en maintenant le niveau de qualité de service, permet de contenir les charges structurelles par rapport au compte administratif 2018 (fluides, bâtiments etc) : + 2.1 K€
- Les dépenses artistiques liées à la saison de spectacles Tout public et Jeune public sont reportées à l'identique du CA 2018 afin de répondre au cahier des charges de la scène conventionnée renouvelée en 2018 et pour quatre ans.
- Les dépenses liées aux actions d'éducation artistique en direction des scolaires sont, quant à elles, en hausse significative : ceci s'explique par la volonté de répondre à la demande qui s'est manifestée sur l'ensemble de la collectivité (70% des enfants de la maternelle au collège sont touchés par ces actions cette saison). Cette dépense est rendue possible par l'augmentation équivalente des moyens accordés par les tutelles (Drac Aquitaine, Conseil Général et Région Aquitaine : + 45 K€ pour l'éducation aux arts de la scène des jeunes de ce territoire.

Les dépenses de personnel (012) : + 12 K€ augmentent pour trois raisons :

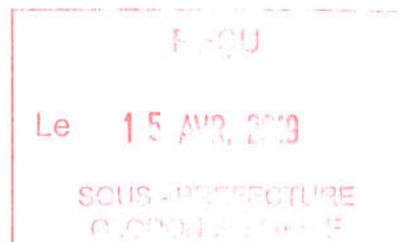
- réévaluation annuelle statutaire.
- retour en 2019 à temps plein d'un temps partiel (poste secrétariat-comptabilité-accueil)
- fin du contrat aidé de médiation au 30 avril 2019, et proposition d'un contrat à durée déterminée d'un an supplémentaire.

Concernant les recettes de ce budget, outre la billetterie (pour mémoire 99 K€ en 2018), et les participations habituelles prévues pour 2019 (Etat 153 K€, Région 94 K€, Département 109 K€, CCHB 444.5 K€,...) le budget prévisionnel est rendu à l'équilibre grâce aux recettes suivantes :

- L'excédent reporté lié aux subventions déjà perçues est fléché par convention sur la réalisation du programme d'action culturelle 2018-2019,
- L'augmentation prévisionnelle des organismes de tutelles pour 21 K€ (négociations en cours suite au comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2019)
- L'augmentation des redevances (billetterie, locations salles, ....) pour 12.2 K€
- L'augmentation de la part d'autofinancement de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à hauteur de 6.8 K€

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 du Service Culturel arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à la somme de 444 500 €, la participation du budget général 2019 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au budget annexe Service Culturel, spectacle vivant,

- **RECONDUIT** la grille tarifaire en vigueur,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019



Le Président



Daniel LACRAMPE

B-SCU  
Le 15 AVR. 2019  
SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE